

MINISTERE DE L'AGRICULTURE

SECRETARIAT GENERAL

REPUBLIQUE DU MALI
Un Peuple - Un But - Une Foi

**POLITIQUE NATIONALE D'ENSEIGNEMENT,
D'ALPHABETISATION
ET DE FORMATION PROFESSIONNELLE AGRICOLE CONTINUE**

MAI 2008

Sommaire

Sommaire	2
Sigles et abréviations	3
Définition de quelques concepts	4
Préambule	6
I. Etat de la question	7
1.1. Introduction.....	7
1.2. Contexte	8
1.3. Justification.....	10
II. Enjeux et défis de la formation agricole	13
2.1. Les enjeux.	13
2.2. Le défis	14
III. Politique nationale d'enseignement, d'alphabétisation et de formation professionnelle agricole continue	15
3.1 Fondements et principes de base.....	15
3.2. Le. But et les objectifs.....	17
3.3. Les orientations stratégiques.....	18
3.4. Les programmes.....	22
IV. Mise en œuvre et suivi	28
4.1. Le programme d'implantation	29
4.2. Le coût de la mise en œuvre	29
4.3. Le suivi et l'évaluation de la mise en œuvre de la politique	29
V. Cadre institutionnel et organisationnel	30
5.1. Niveau central	30
5.2. Niveau régional	30
Plan d'action triennal	31

Sigles et abréviations

CDI	Commissariat au Développement Institutionnel
CED	Centre d'éducation pour le Développement
CEDEAO	Communauté Économique des États de l'Afrique de l'Ouest
CSLP	Cadre stratégique de lutte contre la pauvreté
DEF	Diplôme d'études fondamentales
FAFPA	Fonds d'Appui à la Formation Professionnelle et à l'Apprentissage
MAEP	Ministère de l'agriculture, de l'élevage et de la Pêche
MFR	Maison Familiale Rurale
NTIC	Nouvelle Technologies de L'information et de Communication
OMD	Objectifs du Millénaire pour le Développement
ONG	Organisation Non Gouvernementale
PASAOP	Programme d'Appui aux Services Agricoles et aux Organisations Paysannes
PRODEC	Programme Décennal du Développement de l'Éducation
PRODESS	Programme de Développement de la Santé et de l'Action Sociale
RFAR	Réseau de Formation Agricole et Rurale
RGPH	Recensement Général de la Population et de l'Habitat
SDDR	Schéma Directeur du Développement Rural
SNFAR	Stratégie Nationale de Formation Agricole et Rurale
UEMOA	Union Monétaire ouest Africaine

Définition de quelques concepts

Concepts	Définitions
Acteur	Celui (individu ou groupe) qui participe à une action et qui a des intérêts communs pour cette action
Action de formation	Ensemble d'objectif, programme, moyens pédagogiques et d'encadrement, suivi de l'exécution et appréciation des résultats, mis en œuvre, dans un temps déterminé ou non, nécessaire pour permettre à des personnes sorties du système scolaire ou des structures d'éducation non formelle d'atteindre un niveau de connaissance ou de savoir-faire constituant l'objectif de formation.
Analyse de besoin de formation	Démarche permettant de définir le besoin de formation
Analyse de la demande	Opération consistant à examiner la pertinence d'un projet de formation par rapport aux objectifs poursuivis par le demandeur.
Besoins de formation	Ensemble des demandes et des priorités nationales dans un ou plusieurs secteurs, en matière de formation professionnelle, déterminées dans une large mesure par le marché de l'emploi. Écart entre les compétences nécessaires pour exercer un travail et les compétences réelles d'un individu à un moment donné.
Cahier des charges de la formation	Document comportant les résultats attendus de la formation, les critères qui permettent de veiller à la cohérence des moyens à mettre en œuvre pour en assurer son déroulement
Compétence professionnelle	Capacités en situation professionnelle permettant d'exercer convenablement une fonction ou une activité.
Demande de formation	Expression d'un besoin de formation formulé par une personne salariée ou non, par un responsable hiérarchique ou par l'entreprise.
Demande qualitative	Mécanismes d'expression des besoins de formation formulés par les différents acteurs
Exploitation agricole	Unité économique associant terre, travail et capital dans laquelle l'agriculteur pratique un système de production pour satisfaire ses besoins alimentaires et/ou augmenter ses revenus.
Formation continue	Formation professionnelle en cours d'emploi
Formation de formateur.	Enseignement qui peut comprendre des connaissances disciplinaires, psychopédagogiques, sociologiques, des connaissances relatives aux publics de formation, à la gestion de la formation, à l'entreprise, au dispositif de la formation professionnelle continue

Concepts	Définitions
Formation formelle	Formation dispensée habituellement dans des écoles, dans des établissements d'enseignement, dans des organismes ou des locaux de formation. Elle est en général donnée dans le cadre d'un programme structuré où sont précisés les objectifs d'acquisition de connaissances à atteindre et où sont définies les techniques d'évaluation.
Formation initiale.	Ensemble des connaissances acquises, en principe avant l'entrée dans la vie active, en tant qu'élève, étudiant ou apprenti. Peut comprendre des enseignements généraux et éventuellement de la formation professionnelle.
Formation non formelle	Programme de formation souple, sans structure précise, pouvant être rapidement modifié et adapté aux besoins de chacun selon les nécessités. L'accent y est mis sur les activités directement associées au monde du travail, à l'intention des travailleurs qui n'ont pas la possibilité de suivre une formation formelle.
Formation professionnelle continue	Formation ayant pour objet de permettre l'adaptation des travailleurs au changement des techniques et des conditions de travail, de favoriser leur promotion sociale par l'accès aux différents niveaux de la culture et de la qualification professionnelle et leur contribution au développement culturel, économique et social. Elle fait partie de l'éducation permanente.
Gestion de la formation	Organisation et suivi des activités nécessaires à la planification, la coordination des ressources humaines et matérielles, la gestion budgétaire et l'évaluation des actions de formation.
Ingénierie des dispositifs de formation	Ensemble des démarches méthodologiques, systématiques et coordonnées, utilisées pour la conception, la rénovation, l'évaluation, des dispositifs de formation pour atteindre les objectifs préalablement déterminés
Ingénierie de formation	Ensemble des démarches méthodologiques articulées qui s'appliquent à la conception d'actions de formation pour atteindre efficacement l'objectif fixé. Elle comprend l'analyse des besoins de formation, l'élaboration d'un plan de formation, la conduite d'une action de formation, l'évaluation des effets de formation
Partenariat	Relation contractuelle entre deux ou plusieurs personnes physiques ou morales concourant à réaliser un projet par la mise en commun de moyens matériels, intellectuels, humains ou financiers et un partage de résultats.
Système de production agricole	Combinaison raisonnée des activités productives de biens et services agricoles et non agricoles, mis en œuvre au sein de l'exploitation, ainsi que la nature des rapports avec l'environnement qui en résulte.

Préambule

L'économie du pays reste dominée par le secteur agricole qui occupe 80% de la population active et absorbe environ 1/3 du budget d'investissement public. L'une des conditions de base pour imprimer des changements durables dans le secteur rural est la disponibilité de ressources humaines en quantité et en qualité suffisante. En effet, la disponibilité de ressources humaines est une nécessité dans l'identification, la programmation et l'exécution des activités de développement rural en général et du développement agricole en particulier.

Or, les rapides évolutions socioéconomiques, politiques et techniques, en cours dans le milieu rural, posent le problème de l'obsolescence actuelle et/ou prévisionnelle des savoirs et pratiques agricoles qui doivent tout à la fois s'intégrer dans une perspective, selon les régions, de développement durable, prendre en compte la décentralisation pour une plus grande responsabilisation des populations.

La politique nationale d'enseignement, d'alphabétisation et de formation professionnelle continue est élaborée pour assurer, de façon durable, au cours des 25 prochaines années, l'enseignement et la formation professionnelle agricole dans le contexte d'évolution démographique.

I. Etat de la question

1.1. Introduction

Pays agricole par excellence, le Mali connaîtra, avec un taux d'accroissement annuel de sa population de 2,7% et une forte urbanisation, une évolution démographique rapide au cours des 25 prochaines années (Rapport Débouvy P. - Consultant BM - 2004). Cette augmentation de la population aura pour conséquence un accroissement des besoins en produits alimentaires. Ce qui entraînera une augmentation de la production avec une plus grande occupation de l'espace agricole.

Ainsi, pour faire face à cet accroissement des besoins alimentaires, il faut une meilleure adaptation des savoirs et savoir - faire paysans à un monde en plein changement et mettre en place un système éducatif et de formation agricole répondant aux nouvelles exigences de production.

Pour répondre à ces exigences, le Ministère de l'agriculture a décidé d'élaborer la politique nationale d'e formation agricole. Ainsi, dans le cadre de l'exécution du Programme d'Appui aux Services Agricoles et aux Organisations Paysannes (PASAOP, dont l'un des objectifs déclencheurs de la 2^{ème} phase était le suivant : "*Stratégie nationale et programme opérationnel de formation élaborés et mis en œuvre grâce à un processus participatif destiné à améliorer l'éducation /formation*", il a été mis en place un dispositif appelé comité de pilotage pour élaborer cette politique de formation agricole" Ce comité, composé de cadres nationaux représentatifs des principaux groupes d'acteurs concernés par la question, a mis en œuvre un processus participatif d'élaboration de la stratégie nationale de formation agricole et rurale.

C'est ainsi qu'une étude diagnostique de la formation agricole a été réalisée dans toutes les régions du Mali et dans le District de Bamako dans la période d'août 2003 à décembre 2003. Cette étude a concerné les exploitants agricoles et leurs associations, les ressortissants de la société civile, les cadres et agents de l'Etat à travers les structures d'appui conseil agricole, etc.

Le rapport de synthèse de cette étude a servi par la suite à l'élaboration du document provisoire de la stratégie nationale de formation agricole et rurale. Ce document a été validé d'abord en mai 2005 par le comité de pilotage et, ensuite, à travers un atelier national organisé à cet effet en juin 2005. Le document issu de cet atelier a été examiné en Conseil de cabinet élargi du Ministère de l'Agriculture avant d'être soumis à différentes réunions interministérielles.

La politique nationale d'enseignement, d'alphabétisation et de formation professionnelle agricole continue a été élaborée sur la base de ces documents et s'inscrit parfaitement dans les grandes lignes de la Loi d'Orientation agricole du Mali. Elle définit les principes fondamentaux et stables qui vont légitimer l'action des responsables de la formation et leurs choix au niveau des différentes structures ; ces principes étant cohérents avec les modes de fonctionnement des autres activités des structures de développement. Par ailleurs, elle traduit dans toute sa logique le projet d'entreprise ou le désir stratégique du département.

1.2. Contexte

Contexte démographique

La population du Mali était de 4,8 millions d'habitants en 1960 ; elle a atteint 11 millions en 2000 (projection du RGPH 1998) Avec un taux naturel d'accroissement de 2,9 %, elle sera de 20 millions à l'horizon 2025. La population aura quintuplé en l'espace de 70 ans et décuplé en un siècle. Cette poussée démographique est due à l'expansion des services de santé, à l'augmentation de l'espérance de vie (de 35 ans en 1960; elle a passé à 53,3 ans en 2000)

La poussée démographique s'est accompagnée d'une forte urbanisation qui a évolué comme suit : la population urbaine qui était de 5,5% de la population totale en 1960, a atteint 30% en 2000. Elle atteindra, en 2025 -2030, environ 49,8% de la population totale du Mali donnant ainsi un ratio urbain/rural de 1/1.

La population rurale est en augmentation constante même si en valeur relative elle est en régression. De 2.420.000 habitants en 1960, la population rurale a atteint, 7.516.000 habitants en 2000. Elle passera sous le seuil de 50% de la population totale en 2025-2030.

Par ailleurs, cette poussée démographique est marquée par une forte proportion de jeunes dans la population (44% avaient moins de 15 ans en 1976; et 47% en 2000) correspondant à un accroissement des capacités de reproduction (projection du RGPH 1998).

Contexte socio-économique

Le secteur primaire, avec un taux de croissance moyen annuel de 3,6 %, est le moteur de l'économie du Mali. Ce secteur contribue pour 40% au PIB et participe à hauteur de 30% aux recettes d'exportation (Comptes économiques du Mali 2006). Les exportations du secteur concernent les céréales, le bétail, le lait, le poisson et la volaille.

Bien que des excédents céréaliers soient dégagés chaque année par les statistiques agricoles, les exportations demeurent peu élevées. Toutefois, il faut souligner que les producteurs ruraux font des transactions non contrôlées avec les populations des pays limitrophes ; celles-ci portent généralement sur des quantités importantes de céréales et de bétail dont on ne dispose pas encore de données chiffrées.

Parallèlement, le Mali importe chaque année des quantités importantes de céréales (notamment le riz et le blé), de lait et de poissons. Il convient de souligner que le niveau des importations cérésières reste fonction des aléas climatiques et du déficit alimentaire souvent exacerbé par les exportations cérésières, non contrôlées, vers les pays limitrophes.

Contexte politique

L'élaboration de la politique nationale d'enseignement, d'alphabétisation et de formation professionnelle continue intervient à un moment où le Mali s'est doté de certains outils importants pour son développement ; il s'agit :

- du Cadre stratégique de lutte contre la pauvreté (CSLP 2^{ème} Génération) qui tente de relever deux défis majeurs à savoir (i) assurer une croissance forte et durable et un développement plus efficace, et (ii) mettre en œuvre les voies et moyens qui permettent d'intégrer les pauvres dans ce processus de croissance et de développement ;
- de la Loi N° 99-046 du 28 décembre 1999, portant Loi d'Orientation sur l'Education, précise en son article 11 que le système éducatif malien a pour finalité de former un citoyen patriote et bâtisseur d'une société démocratique, un acteur du développement profondément ancré dans sa culture et ouvert à la civilisation universelle, maîtrisant les savoir-faire populaires et apte à intégrer les connaissances et compétences liées aux progrès scientifiques et techniques et à la technologie moderne ;
- de la Loi N° 06-045/AN-RM 05 septembre 2006, portant Loi d'Orientation Agricole (LOA), qui est un véritable outil intégrateur des différentes interventions dans le secteur agricole au sens large. Elle dispose en son article 3 que la politique de développement Agricole a pour but de promouvoir une agriculture durable, moderne et compétitive reposant, prioritairement sur les exploitations familiales Agricoles reconnues, sécurisées, à travers la valorisation maximale du potentiel agro écologique et des savoir-faire agricoles du pays et la création d'un environnement propice au développement d'un secteur Agricole structuré. Ainsi, elle couvre l'ensemble des activités économiques du secteur Agricole et péri agricole à savoir : l'agriculture, l'élevage, la pêche et la pisciculture, l'aquaculture, l'apiculture, la chasse, la foresterie, la cueillette, la transformation, le transport, le commerce, la distribution, d'autres services Agricoles, ainsi que leurs fonctions sociales et environnementales.
- De la loi n°93-008 du 11 février 1993 déterminant les conditions de la libre administration des collectivités territoriales qui dispose en son article 3 que " les collectivités territoriales ont pour mission, la conception, la programmation et la mise en œuvre des actions de développement, économique, social et culturel d'intérêt régional et local"

1.3. Justification

Dans le cadre de l'élaboration de la politique nationale d'enseignement, d'alphabétisation et de formation professionnelle continue, une étude prospective de la situation de la formation agricole a été réalisée en 2003 par un groupe de travail interministériel pluridisciplinaire. Cette étude diagnostique a porté sur sept (7) thèmes :

- 1°) Les dispositifs éducatifs, en vue de comprendre les dispositifs actuels de formation (dispositifs d'amont et concurrents) en termes de nombre d'établissements, de localisation, de flux, de coûts globaux, de performance et de perspectives d'avenir ;
- 2°) Les cursus, finalités, titres et coûts des formations agricoles, en terme d'intégration professionnelle des formés et des titres conférant un grade ;
- 3°) Le bilan de l'offre de formation, en terme de connaissances sur les structures publiques et privées assurant des formations agricoles, de satisfaction de la demande de formation agricole ;
- 4°) Le bilan de la demande de formation agricole, en terme de demande quantitative (effectifs prévisibles à former à court, moyen et long terme) et de demande qualitative ;
- 5°) Le zonage agro - écologique et la typologie des exploitations agricoles, en vue d'identifier par grande zone, le nombre d'exploitations de chaque type, leurs poids respectifs en termes de surfaces agricoles utilisées, de personnes occupées et de production ;
- 6°) L'insertion des jeunes dans la production agricole, où il s'agissait de comprendre les modes d'insertion professionnelle des jeunes dans le secteur agricole ;
- 7°) Les éléments de caractérisation du Mali et de son secteur agricole, en terme d'évolutions, de faiblesses, de potentialités et de perspectives d'avenir dans le contexte de la décentralisation et de l'intégration économique sous régionale.

Cette étude a mis en exergue les forces et les faiblesses du système de formation agricole en place ; les principales sont :

- **Les forces du système de formation agricole**

La principale force du système de formation agricole diplômante réside dans le large éventail de choix en ce qui concerne l'offre de formation. En effet, l'offre de formation diplômante va du secondaire au supérieur post-universitaire (du Certificat d'Aptitude Professionnelle au Doctorat) et une multitude de structures qui interviennent dans la formation continue des exploitants agricoles et des agents de terrain.

Un autre atout réside dans la grande expérience de formation de certaines structures de formation agricole comme les Centres d'Apprentissage Agricole (CAA), les centres de formation pratique ou professionnelle (CFPE, CFPF/Tabakoro, Centre de formation ex-OPM / Mopti, Centre Piscicole de Molodo) et l'IPR/IFRA de Katibougou. Le système des CAA existe depuis bientôt une cinquantaine d'années et l'IPR/IFRA a une expérience de formation agricole séculaire (école des maîtres laboureurs en 1902)

Par ailleurs la reconnaissance internationale de la formation offerte par ces structures de formation agricole est un atout dans le contexte de l'intégration régionale et sous-régionale. Les diplômés d'ingénieur de l'IPR/IFRA sont en effet reconnus par le Conseil Africain et Malgache pour l'Enseignement Supérieur (CAMES) depuis décembre 1993. Cet établissement a une vocation sous-régionale, voir régionale depuis bientôt une cinquantaine d'années.

La création des établissements privés de formation agricole secondaire et supérieure, constitue une réelle force dans l'offre de formation agricole.

- **Les faiblesses du système de formation agricole**

- 1°) **Dans l'offre de formation agricole**

Au niveau des dispositifs éducatifs en amont de la formation agricole

Le système éducatif du reste, dans son ensemble, toujours marqué par les choix du passé, c'est-à-dire un ensemble de dispositifs éducatifs qui semblent toujours tournés vers la production d'employés du secteur public. Cela est d'autant paradoxal que les capacités d'absorption des jeunes diplômés par la fonction publique sont, depuis plus de deux décennies, réduites à leur plus simple expression.

Le taux élevé de chômage, la difficulté d'insertion professionnelle des jeunes diplômés, le recours assez fréquent de ces diplômés à des formations complémentaires pour avoir plus de chance d'insertion, sont la preuve que les structures de formation dans leur grande majorité n'ont pas pu encore s'adapter aux exigences de l'économie du marché. Le système demeure beaucoup plus pourvoyeur de savoirs que de savoir-faire, de savoir être et de savoir apprendre.

La non prise en compte de certains domaines de formation dans l'enseignement professionnel notamment la pêche et l'aquaculture qui sont des secteurs porteurs aujourd'hui dans le pays et dans la sous région.

Au niveau des dispositifs de la formation agricole et rurale

Les dispositifs de formation agro-sylvo-pastorale (formation diplômante, formation agricole qualifiante, formation agricole informelle) sont marqués par le peu d'attention accordée à la formation du personnel enseignant, le très bas niveau d'équipement des établissements de formation et l'insuffisance des moyens logistiques d'où leur faible capacité à satisfaire qualitativement les besoins de plus en plus croissants du secteur agricole notamment en ressources humaines capables de relever les nombreux défis auxquels ce secteur devra faire face dans les 25 prochaines années.

Les faiblesses de la formation des exploitants agricoles et autres acteurs du monde rural.

Les institutions de développement rural qui se sont succédées depuis l'indépendance du pays, ont initié différents types de formation dans des domaines aussi divers que l'alphabétisation fonctionnelle, la formation technique des jeunes ruraux, la formation professionnelle de base, le perfectionnement des cadres techniques et la formation des opérateurs. Cependant, à l'exception des CAR, aucun mécanisme formel de formation des producteurs ruraux n'a été mis en place.

2°) Dans la demande de formation agricole

En dépit de multiples efforts déployés pour le renforcement des capacités d'intervention de la population, de nombreuses faiblesses sont constatées ; ce sont entre autres :

- les formations actuelles ne prennent pas suffisamment en compte les préoccupations des producteurs et productrices sur le plan de l'accès au marché sous régional et mondial, de la maîtrise des technologies appropriées non seulement de production mais aussi et essentiellement de transformation et de conditionnement des produits ;
- la faible analyse de la demande de formation des acteurs par rapport à l'offre actuelle de formation ;
- l'inadéquation entre les effectifs réels d'agents techniques sur le terrain et le nombre global dont on a besoin pour former les producteurs et assurer un conseil agricole adéquat.

De ces constats, l'on peut conclure que l'offre actuelle de formation agricole est très insuffisante quantitativement et qualitativement et de surcroît inadaptée à la demande qui est loin d'être satisfaite. Cette situation est encore aggravée par les disparités géographiques et les difficultés d'accès pour les femmes.

II. Enjeux et défis de la formation agricole

2.1. Les enjeux.

Le renforcement des capacités des ressources humaines est une priorité dans l'identification, la programmation et l'exécution des activités de développement rural en général et du développement agricole en particulier.

Ainsi, la formation agricole doit donner aux différents acteurs du milieu rural les outils indispensables pour permettre d'analyser leur situation, de décider et de mettre en œuvre les évolutions qu'ils jugent nécessaires face aux enjeux (techniques, économiques et socioprofessionnels) déterminés par la croissance démographique, la forte urbanisation et l'accentuation des déficits alimentaires issue de cette situation. Ces enjeux sont entre autres :

1. L'accroissement durable de la productivité des sols

L'accroissement durable de la productivité des sols passe par la gestion durable des ressources naturelles : produire durablement plus par unité de surface agricole utile tout en évitant la dégradation de l'espace.

2. L'amélioration du niveau de rentabilité du capital investi dans les activités agro-sylvo-pastorales.

Sous le poids de la croissance démographique et de l'urbanisation, l'un des enjeux majeurs du développement agricole et de la dynamique des systèmes de production est et sera davantage sa capacité à saisir les opportunités de rentabilité du capital financier dans les activités agricoles, d'élevage, de pêche et d'aquaculture qui offrent la plus grande valeur ajoutée pour l'exploitant.

3. L'insertion professionnelle des nouvelles générations

L'accroissement naturel de la population implique nécessairement la relève des vieilles générations par de nouvelles. Les données démographiques démontrent une population juvénile (15 à 25 ans) de près de 20% de la population totale recensée et résidente au Mali. Cette frange de jeunes ruraux producteurs bien formés, sera bien plus en mesure d'assurer la modernisation des exploitations agricoles pour une sécurité alimentaire durable.

4. L'accès aux marchés internationaux des produits agricoles d'exportation.

La généralisation des échanges de produits agricoles entre les pays, un des traits de la globalisation de l'économie mondiale, revêt des exigences de normes et de réglementations phytosanitaires et zoo sanitaires drastiques que doivent respecter tous les pays soucieux de s'assurer une part de marché agricole mondial. Le Mali doit sans cesse mieux se positionner par le

respect des normes de qualité exigées et les réglementations suscitées. Le respect de ces normes et réglementations, nécessite le suivi d'itinéraires techniques stricts que seuls les exploitants bien formés peuvent maîtriser.

Au regard des enjeux cités, la formation des acteurs du domaine est considérée comme une priorité notamment pour les exploitants agricoles dont la grande majorité n'ont reçu comme formation initiale que l'apprentissage familial. Ceux-ci doivent nécessairement savoir a) analyser l'environnement socio-économique, organisationnel, de gestion de crédit et de l'épargne des productions agricoles et de leurs marchés, b) s'adapter aux évolutions techniques et socio-économiques de leur secteur de production.

2.2. Le défis

La politique nationale d'enseignement, d'alphabétisation et de formation professionnelle agricole continue se veut un outil de développement des capacités de tous les intervenants du secteur agricole en vue de relever les grands défis des systèmes de production agropastorale qui sont entre autres :

- la satisfaction des besoins alimentaires liés à l'accroissement démographique et à l'urbanisation du pays ;
- l'intensification les systèmes de culture, d'élevage, de pêche, d'aquaculture, d'exploitation des ressources naturelles et cela de façon durable en protégeant l'environnement ;
- produire davantage à l'unité de surface agricole, mieux rémunérer l'unité de travail agricole, et mieux rentabiliser l'unité de capital investi dans l'agriculture ;
- maîtriser de façon durable la gestion de l'espace rural entre les activités agropastorales.

Pour cela, l'élaboration d'une politique cohérente de formation dans le domaine agricole, permet d'avoir un dispositif de formation

- adapté au contexte de la décentralisation et permettant aux exploitants agricoles de mieux faire face aux exigences du développement local par une meilleure organisation des activités de production, de conditionnement et de commercialisation des produits et une meilleure gestion des ressources naturelles,
- en adéquation avec les orientations actuelles de la politique de développement agricole du pays qui met de plus en plus l'accent sur l'approche développement des filières agricoles, la professionnalisation des producteurs ruraux et la conquête des marchés sous-régionaux, régionaux et internationaux,
- pouvant générer des ressources propres pour mieux faire face aux multiples charges financières.

III. Politique nationale d'enseignement, d'alphabétisation et de formation professionnelle agricole continue

3.1. Fondements et principes de base

3.1.1. Les fondements

La politique nationale d'enseignement, d'alphabétisation et de formation professionnelle continue, qui a pour objet d'assurer une formation générale, une formation technique et une formation professionnelle dans les métiers de l'agriculture, permettra de recentrer le dispositif de formation agricole sur l'ensemble des acteurs du secteur, à savoir :

- les exploitants et exploitantes agricoles (chefs d'exploitation, aides familiaux, cadres paysans des organisations professionnelles),
- les privés intervenant en amont et en aval de la production (fabricants d'outils agraires, approvisionnement en intrants, transformation, conditionnement, commercialisation),
- les personnels de l'Etat (cadres et agents de l'administration et du parapublic),
- le secteur privé (ONG, structures à caractère commercial et industriel, etc.),
- les élus et agents des collectivités territoriales en charge du suivi et de la promotion du secteur agricole.

De façon spécifique, elle permettra au monde rural de faire face aux enjeux actuels et futurs auxquels il est et sera confronté ; elle permettra également de mieux identifier les besoins de formation de chaque groupe d'acteurs afin d'élaborer et de mettre en œuvre des programmes de formation en rapport avec les réalités agro écologiques et de marché.

Comme tel, la politique nationale d'enseignement, d'alphabétisation et de formation professionnelle agricole continue se fonde sur les politiques nationales et celles d'intégration sous-régionale qui ont, toutes, retenu la formation agricole et rurale comme un de leurs objectifs prioritaires.

Au plan national

- Le CSLP s'est fixé comme objectif majeur de réduire la pauvreté, entre autres, à travers l'alphabétisation, l'éducation et la formation des couches les plus vulnérables. En cela, il reste conforme aux Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD)
- La Loi d'Orientation Agricole du Mali, a également mis l'accent sur la formation des ressources humaines du secteur primaire. Ainsi, l'article 100, Chapitre V de la Loi d'Orientation Agricole dispose que la formation professionnelle Agricole continue est un droit pour le personnel de l'Etat et des organismes personnalisés, les exploitants agricoles et tous les personnels des exploitations Agricoles, les membres et les personnels des organisations professionnelles Agricoles. Par ailleurs, elle dispose en ces articles 101, 102 et 103 que :

- » les établissements d'enseignement, les centres et les instituts de formation Agricole sont créés par l'Etat, les Collectivités territoriales, la profession Agricole ou les opérateurs privés conformément à la réglementation en vigueur.
 - » la profession Agricole participe aux organes de gestion et aux charges de fonctionnement des centres de formation Agricole décentralisés.
 - » l'Etat et les Collectivités territoriales peuvent subventionner les établissements d'enseignement, les centres et les instituts de formation Agricoles.
- La Loi d'Orientation de l'Education, en son article 12 - chapitre 3 - a fixé pour l'horizon 2008, les objectifs spécifiques suivants : porter le taux brut de scolarisation au niveau de l'enseignement fondamental à au moins 75% dont 70% pour les filles, permettre à au moins 50% des jeunes déscolarisés et non scolarisés âgés de 9 à 15 ans d'accéder à un apprentissage minimum, porter le taux d'alphabétisation des adultes à au moins 50% dont 40% pour les femmes, promouvoir un enseignement professionnel adapté aux besoins de l'économie et porter le taux d'accès à au moins 56%.
 - Par ailleurs, le PRODEC, à travers ses objectifs, vise le développement de l'alphabétisation et l'adaptation des programmes aux préoccupations rurales, le renforcement de la formation des jeunes ruraux et l'amélioration de la qualité de l'enseignement agricole et rural.
 - Le PRODESS, dans la mise en œuvre de la Politique Sectorielle de Santé et de Population et de la politique d'action sociale et de solidarité, accorde la priorité à certains domaines perçus par l'EDSM II comme des signaux d'alarme de notre système de santé et d'action sociale. Il s'agit de la malnutrition, de la santé de la reproduction, de la lutte contre les maladies, du développement des ressources humaines et de la lutte contre la pauvreté et l'exclusion.

Au plan sous régional

L'UEMOA et la CEDEAO ont, toutes, mis l'accent sur la nécessité de renforcer les capacités des acteurs ruraux dans l'optique de leur professionnalisation et l'amélioration des échanges.

3.1.2. Les principes

La politique nationale de formation agricole et rurale est basée sur deux principes fondamentaux que sont :

L'équité

- l'accès à la formation professionnelle de tous les acteurs du secteur (notamment les producteurs/productrices, chefs d'exploitation et aides familiaux, élus des organisations professionnelles quels que soient leurs sexes et leurs niveaux de formation),
- la juste répartition des ressources entre les différents niveaux et types de formation (supérieur, technique et formation professionnelle aux métiers agricoles)

L'efficacité

- un meilleur rendement interne : C'est - à - dire le maximum d'élèves qui entrent en formation (qu'elle soit diplômante et non diplômante) en sort formé dans le minimum de temps possible, avec le minimum d'abandon et de redoublement,
- un meilleur rendement externe : les formations doivent déboucher sur des emplois et/ou autos emplois (formation diplômante) et une amélioration des savoirs et pratiques nécessaires à la maîtrise du métier concerné (formation continue)

3.2. Le. But et les objectifs

3.2.1. But

Assurer, de façon durable, l'adéquation entre l'offre et les demandes quantitatives et qualitatives potentielles de formation agricole et rurale sans cesse en évolution sous l'effet de divers facteurs (démographie, contexte socio-économique, décentralisation, etc.)

3.2.2. Objectifs généraux

- 1°) **Renforcer les capacités des producteurs pour une agriculture durable** en mettant en oeuvre des programmes de formation tenant compte des techniques et technologies d'une agriculture moderne et durable
- 2°) **Assurer la formation initiale** en mettant en place des structures d'accueil et de formation d'enseignement technique et supérieur et en développant des programmes et méthodes d'enseignement qui tiennent compte, respectivement, des besoins des exploitations agricoles familiales et des objectifs de développement du pays et de la sous région.
- 3°) **Assurer la formation agricole continue** en mettant en oeuvre des programmes de perfectionnement et de recyclage de tous les acteurs, en tenant compte des réalités des zones agro écologiques et des résultats de la recherche agricole.
- 4°) **Organiser les dispositifs de formation agricole** en mettant en place les dispositifs de suivi de la formation agricole aux niveaux national, régional et local et en assurant leur fonctionnement, en coordonnant les actions de l'Etat et des autres intervenants dans la formation agricole, en développant le partenariat et la coopération entre l'Etat et les autres intervenants, et en mettant en place le répertoire des structures et organismes de formation agricole.
- 5°) **Assurer le financement de la formation agricole** en mettant en place un système de régénération et de mobilisation de ressources financières et en développant des mécanismes de gestion paritaire des fonds de formation mis en place.
- 6°) **Organiser la demande de formation agricole** en mettant en place un système de construction de l'offre et de la demande de formation, révisé et adapté continuellement.

3.3. Les orientations stratégiques

La politique nationale d'enseignement, d'alphabétisation et de formation professionnelle permettra, à la fois, de corriger les faiblesses citées ci-dessus et d'atteindre les objectifs énoncés. Pour ce faire, les orientations suivantes sont définies :

1°) La redéfinition des niveaux et des contenus de l'enseignement diplômant

Suivant les flux des cycles de l'enseignement général, l'enseignement agricole et rural devra être restructuré en trois niveaux :

- **Enseignement professionnel post primaire** (ou avant DEF) pour prendre en compte le niveau effectif de formation de la grande majorité des candidats à un métier rural : production agricole (agriculteur, cultivateur, éleveur, pêcheurs, pisciculteurs, aquaculteurs,) et autres métiers d'amont et d'aval (mécanicien, motoriste, électricien, charpentier, maçon, bûcheron, menuisier, etc.)
- **Enseignement technique** (Post DEF ou équivalent) Compte tenu des cycles nationaux préexistants, deux niveaux sont envisageables :
 - Les techniciens.** Ce niveau correspond à une formation technique polyvalente (agriculture, élevage, pêche, aquaculture, faune et forêts) pour les candidats aux métiers de vulgarisateurs, de techniciens dans les OPA ou les entreprises privées, ainsi que de gérants d'exploitation agricole.
 - Les techniciens spécialisés.** C'est la spécialisation en fonction, soit des particularismes écologiques de la région d'implantation du centre, soit d'un métier donné (conseillers de production, conseillers à la mise en marché, conseiller en gestion d'exploitation, conseillers en organisations professionnelles) Ces formations spécialisées seront programmées à partir de l'analyse diagnostique.
- **Enseignement supérieur**
L'enseignement supérieur devra redéfinir ses cycles sur la base des normes internationales actuellement en usage, à savoir : Bac +3, Bac+5 ou 8.

Les contenus et les méthodes d'enseignement s'appuieront sur les réalités, les acquis et les contraintes de l'agriculture familiale régionale sous toutes ses formes, du secteur agricole au niveau national, du secteur agricole au niveau sous régionale et de la mondialisation.

Outre le développement du savoir, du savoir faire et du savoir être, ces formations viseront également à faire acquérir aux formés le "savoir s'informer" particulièrement important dans le contexte mondial de révolution informationnelle et technologique. Ce quatrième savoir permettra aux formés d'évoluer vers des perspectives ouvertes par la formation continue.

Les structures d'enseignement supérieur non spécifiquement agricole (économie, droit, sociologie, génie civil) bénéficieront également de la politique de formation notamment en ce qui concerne l'amélioration du contenu et des méthodes de leurs enseignements se rapportant au secteur agricole en cas de nécessité.

De la même façon, l'enseignement des sciences du vivant, au niveau primaire et secondaire, bénéficiera d'un appui pour rationaliser les méthodes et contenus par rapport à la politique nationale de développement du secteur agricole.

Les curricula de l'enseignement agricole et de la formation professionnelle agricole seront définis en concertation avec les différents niveaux et acteurs impliqués.

2°) Le recentrage du dispositif sur les acteurs des filières agricoles

La formation est un droit pour tous, et doit être reconnu à tous. Ceci implique la mise en place de dispositifs de base de proximité permettant l'accès de tous à la formation. Dans cette optique, le recentrage du dispositif sur les acteurs des filières agricoles consistera en la mise en place, au niveau local, d'un dispositif capable d'atteindre rapidement une masse critique nécessaire à l'évolution de la profession.

3). Le rééquilibrage des flux sur la base du recentrage précité

Il existe actuellement un déséquilibre entre les effectifs réels d'agents techniques sur le terrain et le nombre global dont on a besoin pour l'encadrement adéquat des ruraux. Par ailleurs, les besoins prospectifs des 25 prochaines années dus à l'accroissement de la population active rurale, seront d'autant plus élevés que l'ampleur des tâches dévolues aux secteurs parapublic et privé sera plus importante. L'option stratégique définie est de reconstruire le nouveau dispositif sur la base de ratios objectivement arrêtés par les spécialistes de la formation agricole.

4°) l'analyse permanente de l'offre et de la demande de formation agricole et rurale

L'analyse de la demande se fera au niveau local, régional et national avec l'ensemble des représentants des demandeurs de formation agricole.

Les programmes d'enseignement agricole (secondaire et supérieur) seront élaborés en rapport avec les besoins d'encadrement en techniciens et cadres supérieurs).

L'analyse des programmes d'alphabétisation tiendra compte à la fois de la demande et du niveau de connaissance de base des exploitants et exploitantes pour comprendre, transcrire et transmettre les savoirs.

Les programmes et les actions en matière de formation professionnelle agricole continue seront analysés selon les référentiels des métiers et adaptés en fonction des besoins des différents groupes d'acteurs du secteur agricole et rural. Les modalités de financement des différents programmes et actions de formation retenus seront définies lors de l'analyse des demandes.

5°) La création d'un dispositif déconcentré de formation agricole et rurale

La politique nationale de formation prévoit le dispositif ci - après :

- Au niveau national : le maintien de l'enseignement agricole supérieur et des écoles spécialisées (agriculture, élevage, eaux et forêts et environnement).
- Au niveau régional, la création de centres régionaux de formation agricole dans chaque région et dans le District de Bamako. Ces centres prendront en charge, à la fois, la formation initiale et la formation continue ainsi que la capitalisation des connaissances régionales (l'ensemble des documents et connaissances de la région). Ils permettront, par ailleurs, l'instauration des relations synergiques entre les différents projets de la région d'une part, et entre l'enseignement supérieur et la recherche agricole, d'autre part.
- Au niveau local, la mise en place de réseaux de formation agricole et rurale (RFAR) au niveau des cercles. Ces réseaux seront animés par des conseillers itinérants en vue de susciter la création de groupes de producteurs désireux de suivre une formation, de créer des associations de formations dans les villages ou groupes de villages de leurs lieux de résidence, d'identifier la demande et d'y répondre en ayant recours au maximum aux personnes ressources de la région.

Le dispositif ainsi rénové permettra de prendre en compte la diversité agro écologique du Mali, d'assurer une meilleure couverture de l'ensemble du territoire national, de coordonner les actions de l'État et des autres intervenants et de développer le partenariat. Elle permettra, par ailleurs, de faciliter l'intégration de la formation agricole dans les actuelles mesures de décentralisation/déconcentration.

6°) La motivation et la promotion des enseignants et des formateurs

La problématique du statut des enseignants et formateurs, de leur motivation, de leur promotion au mérite, ainsi que les conditions matérielles dans lesquelles ils doivent exercer leur métier, apparaissent comme un important problème à résoudre pour améliorer les performances du futur dispositif.

Aussi, la politique de formation agricole vise-t-elle la mise en place d'un ensemble de mesures favorables à la promotion et la rémunération des enseignants et des formateurs en garantissant l'équité de genre. Ces mesures tiendront compte de chaque formation continue dans la promotion socioprofessionnelle du personnel enseignant et des formateurs.

7°) L'instauration des relations institutionnelles synergiques

Le système éducatif agricole ne peut vivre isolément. Ainsi, ses composants, quel que soit leur niveau d'enseignement, doivent nécessairement instaurer des relations entre eux. Dans ce sens, la politique nationale d'enseignement, d'alphabétisation et de formation professionnelle continue, permettra à l'appareil éducatif agricole d'instaurer des relations, d'une part, avec les dispositifs de même nature (enseignement technique, enseignement supérieur) et d'autre part, avec les autres appareils éducatifs d'amont (en l'occurrence l'enseignement général et l'éducation non formelle). Elle permettra également d'entretenir des relations étroites et synergiques avec les structures de conseil agricole, de la recherche agricole, zootechnique, halieutique, aquacole et avec ses anciens élèves.

8) Le développement du partenariat

L'intégration économique sous régionale et la mondialisation, nouveaux contextes de l'évolution des nations, imposent une grande compréhension des approches du développement basées sur la collaboration et le dialogue entre les différents intervenants.

Ainsi, la politique nationale d'enseignement, d'alphabétisation et de formation professionnelle agricole continue, permettra de définir les rôles des différents intervenants (Etat, collectivité territoriale, exploitants et exploitantes agricoles, partenaires techniques et financiers, etc.)

Elle permettra également la mise en place d'un cadre de concertation permanent entre les acteurs (autorités scolaires, services techniques employeurs, organisations paysannes, chambres consulaires, ONG, anciens élèves) pour l'adaptation régulière des programmes, méthodes et moyens d'enseignement aux objectifs de développement du pays, aux besoins des agriculteurs et au marché de l'emploi d'une manière générale. Ce qui évitera la duplication des interventions sur le terrain et de mieux orienter les actions de formation agricole.

9°) La mise en place du financement de la formation agricole

L'insuffisance en infrastructures d'accueil et de formation, le faible niveau des équipements et des moyens logistiques dans les établissements de formation agricole, sont essentiellement liés à la faiblesse des ressources financières.

Pour améliorer la situation et développer l'enseignement agricole, il faut corriger le déséquilibre budgétaire qui le caractérise par le relèvement du niveau du budget de fonctionnement des établissements publics et privés, mais aussi et surtout de corriger leur trop grande dépendance du budget d'Etat par d'autres types d'inscriptions.

L'option définie consiste à mettre en place des dispositifs de financement décentralisés, co-gérés par les différents partenaires du secteur. L'État, dans son rôle de formation des ressources humaines de la nation, participera par un mécanisme de dotation budgétaire annuelle.

10°) La professionnalisation

L'absorption des produits de l'éducation et de l'enseignement au Mali se pose à tous les niveaux mais force est d'admettre que celle des produits issus de l'enseignement agricole, constitue un paradoxe qu'il faut lever au plus vite au risque de voir le pays incapable de satisfaire aux besoins alimentaires de sa population dans les prochaines années pendant que gisent d'énormes potentialités agricoles non exploitées.

Elle contribuera à doter les apprenants de compétence leur permettant de s'insérer harmonieusement dans la vie active au plan professionnel et social.

11°) La mise en place d'un système permanent de suivi/évaluation du dispositif rénové

Nécessaire à l'adaptation permanente du dispositif rénové, le suivi/évaluation apparaît comme un outil essentiel pour maintenir son dynamisme en terme d'efficacité interne et externe. Cette fonction sera déconcentrée au niveau des régions, et conduite avec la participation des différents acteurs pour en assurer une meilleure crédibilité.

3.4. Les programmes

Les orientations stratégiques sus mentionnées se résument en quatre (4) programmes en vue de faire face aux faiblesses susmentionnées et de relever les défis du développement agricole et rural.

Il s'agit de :

1. La refondation des dispositifs de formation agricole et rurale
2. La formation des acteurs du secteur rural
3. La gestion de la formation
4. Le financement de la formation agricole et rurale

PROGRAM ME 1 : REFONDATION DES DISPOSITIFS DE FORMATION AGRICOLE

La refondation des dispositifs de formation agricole et rurale concerne l'enseignement technique et professionnel, l'enseignement supérieur, le recyclage et le perfectionnement, ainsi que la formation des producteurs.

a - Finalités

Mettre en place un dispositif déconcentré de formation agricole et rurale touchant le maximum d'acteurs directs et d'acteurs en amont et en aval de la production agricole

b - Objectif général

Améliorer les dispositifs de formation agricole à tous les niveaux.

c - Objectifs spécifiques

- renforcer les infrastructures d'accueil et de formation des établissements de formation agricole
- orienter les programmes, les structures et les méthodes d'enseignement agricole technique et professionnel et du supérieur vers les exploitations agricoles familiales.
- prendre en compte dans la formation les objectifs de développement du pays et de la sous région,
- établir le partenariat et la coopération entre établissements de formation agricole et partenaires.

d. Axes d'intervention

1. Réorganiser les dispositifs de l'enseignement agricole diplômant

mesure 1 : Appui aux dispositifs de l'enseignement secondaire,

mesure 2 : Mise en place et maintien au niveau national de l'enseignement agricole supérieur et des écoles spécialisées,

mesure 3 : Développement de l'enseignement des Nouvelles Technologies de l'Information et de la Communication,

mesure 4 : Prise en compte des savoir-faire locaux dans les programmes de formation agricole et rurale.

2. Créer des centres régionaux de formation agricole et rurale

mesure 5 : Création de centres régionaux au niveau de chacune des régions et du district de Bamako. **Délibération des Assemblées régionales et du conseil du District de Bamako**

3. Mettre en place des mécanismes d'information, de communication et de documentation agricole

mesure 6 : Création des réseaux de formation agricole et rurale au niveau national, régional, local et communal

PROGRAMME 2 : FORMATION DES ACTEURS DU SECTEUR RURAL

a. Finalités

Disposer de ressources humaines dans le cadre de la professionnalisation des acteurs du secteur agricole et de faciliter l'insertion des jeunes dans le développement rural.

b. Objectif général

Elaborer et mettre en œuvre des programmes de formation en vue de disposer des ressources humaines capables d'imprimer des améliorations aux systèmes agricoles.

c. Objectifs spécifiques

- définir les contenus et les programmes de formation en tenant compte des contraintes auxquelles les producteurs sont confrontés,
- développer des programmes de formation diplômante du secondaire et du supérieur,
- développer des actions de formation continue en direction de tous les acteurs du secteur agricole,
- définir les relations formation professionnelle de base et vulgarisation agricole.

d. Axes d'intervention

4. Développer des programmes d'enseignement agricole diplômant

mesure 7 : Renforcement de l'enseignement technique agricole

mesure 8 : Renforcement de la formation agricole de niveau supérieur

mesure 9 : Renforcement de capacités du personnel enseignant des établissements de formation agricole

mesure 10 : Formation des spécialistes en mécanisation agricole

5. Développer des programmes de formation professionnelle agricole continue

mesure 11 : Mise en œuvre de programmes de formation des cadres de développement et des enseignants des établissements de formation agricole ;

mesure 12 : Mise en œuvre de programmes de formation professionnelle de masse des producteurs ;

mesure 13 : Initiation des producteurs ruraux aux Nouvelles Technologies de l'Information et de la Communication (NTIC) ;

mesure 14 Renforcement des capacités acteurs en entrepreneuriat agricole et rural ;

mesure 15 : Renforcement des capacités d'intervention des Maisons familiales Rurales.

6. Alphabétiser les producteurs et les productrices

mesure 16 : Développement des programmes d'alphabétisation des producteurs et productrices en rapport avec les activités de développement des exploitations agricoles.

PROGRAMME 3 : GESTION DE LA FORMATION AGRICOLE ET RURALE

a - Finalités

La gestion de la formation agricole a pour finalité, outre la mise en place de mécanismes permettant une plus grande implication des acteurs dans le processus d'amélioration de l'agriculture et le développement d'une dynamique de valorisation effective des ressources humaines, d'assurer correctement et durablement le management des dispositifs de formation agricole et rurale.

b - Objectif général

Mettre en place une base organisationnelle favorisant la construction sociale (l'identification et l'analyse) de la demande et l'offre de formation agricole, l'élaboration et la mise en œuvre des programmes de formation, et l'instauration de partenariats dynamiques autour de la formation agricole.

c - Objectifs spécifiques

- mettre en place, à tous les niveaux, des mécanismes d'expression de la demande de formation agricole
- créer des conditions de développement d'offre adéquate de formation agricole
- créer un cadre de concertation permanent entre les acteurs.

d- Axes d'intervention

7. Mettre en place au niveau national et régional d'organes de gestion de la formation

mesure 17 : Mise en place du Conseil National de l'Enseignement Agricole et de la Formation Professionnelle Agricole

mesure 18 : Mise en place du secrétariat technique de l'enseignement, de l'alphabétisation et de la formation professionnelle agricole au niveau national

mesure 19 : Mise en place du dispositif permanent au niveau régional, local et communal

8. Créer un cadre de concertation entre l'enseignement, la recherche, le conseil agricole et autres prestataires

mesure 20 : Mise en place des commissions spécialisées de planification de la formation agricole et rurale au niveau national, régional, local et communal

mesure 21 : Renforcement de la collaboration entre l'enseignement agricole, le conseil agricole et la recherche agricole

mesure 22 : Gestion des établissements de formation agricole et rurale

9. Mettre en place un processus de suivi des carrières des cadres, formateurs et enseignants

mesure 23 : Mise en place d'une filière de développement des ressources humaines du secteur rural

PROGRAMME 4. : FINANCEMENT DE LA FORMATION AGRICOLE

a - Finalités :

La finalité est la mise en place de mécanismes de financement pérenne de la formation agricole et rurale.

b - Objectif général

Définir le processus de régénération et de mobilisation des ressources pour le financement pérenne de la formation agricole.

c - Objectifs spécifiques

- 1 Identifier diversifier les sources de financement
- 2 assurer la gestion du financement de la formation agricole

d – Axes d'intervention

10. Mobiliser les ressources financières pour un financement pérenne de la formation.

mesure 24 : Mise en place de mécanismes de mobilisation des ressources financières

mesure 25 : Incitation des bénéficiaires à contribuer au financement de la formation

mesure 26 : Développement des activités génératrices de revenus au sein des structures de formation

mesure 27 : Répartition du budget de l'éducation entre les différents ordres et types d'enseignement

mesure 28 : Développement du partenariat dans le cadre du financement de la formation agricole et rurale.

11. Gestion du financement de la formation agricole.

mesure 29 : Mise en place des organes de gestion du financement de la formation agricole et rurale

mesure 30 : Mise en place des mécanismes et outils de suivi et d'évaluation du financement de la formation agricole et rurale.

IV. Mise en œuvre et suivi

La mise en œuvre de la politique nationale d'enseignement, d'alphabétisation et de formation professionnelle Agricole continue portera sur un rééquilibrage entre les différents publics cibles : cadres, techniciens, exploitants et exploitantes. Elle repose sur une volonté :

- politique du gouvernement et des instances déconcentrées et/ou délocalisées ayant à cœur de promouvoir un enseignement de qualité pour les ruraux, un groupe social occupant une place importante dans la société ;
- de la profession agricole pour laquelle la formation représente l'un des leviers de toute forme de développement du secteur ;
- des familles rurales qui veulent voir leurs enfants profiter de l'effort général de scolarisation ;
- des jeunes ruraux qui, souhaitant exercer un métier agricole ou non agricole, veulent bénéficier d'une véritable formation professionnelle initiale pour augmenter leurs chances d'insertion dans la vie professionnelle ;
- des cadres de l'administration et de l'enseignement agricole, de promouvoir une nouvelle forme de développement basée sur l'exploitation agricole pour et par les exploitants eux-mêmes.

La conjonction de la volonté de ces cinq groupes d'acteurs est nécessaire à la mise en place d'un dispositif durable, performant et respecté, appelé à s'intégrer dans un contexte démographique en évolution.

Pour cela, la politique nationale d'enseignement, d'alphabétisation et de formation professionnelle Agricole continue sera traduite dans les langues nationales. Elle sera ensuite diffusée à tous les niveaux (national, régional, local, communal, etc.) en vue d'une meilleure information des acteurs.

La mise en œuvre de la politique nationale d'enseignement, d'alphabétisation et de formation professionnelle Agricole continue est l'affaire de tous : l'Etat, les Collectivités Territoriales, la profession Agricole ou les opérateurs privés. En effet, conformément à la réglementation en vigueur, chacun de ces acteurs susmentionnés peuvent créer des établissements d'enseignement, des centres ou des instituts de formation Agricoles.

4.1. Le programme d'implantation

Le plan d'action et le programme d'investissement seront élaborés pour prendre en compte les aspects ci-dessous :

- la révision des cursus de formation agricole et rurale ;
- la formation des formateurs ;
- la mise en place d'un mécanisme de génération et de mobilisation de ressources financières pour assurer la formation agricole ;
- la rénovation des établissements de formation agricole ;
- la création des centres régionaux, locaux et communaux de formation agricole et rurale ;
- la création de réseaux de formation rurale dans le cadre de la décentralisation.

4.2. Le coût de la mise en œuvre

Le coût de la mise en œuvre de la politique nationale d'enseignement, d'alphabétisation et de formation professionnelle Agricole continue est de trois milliards pendant les trois premières années.

4.3. Le suivi et l'évaluation de la mise en œuvre de la politique

La politique nationale d'enseignement, d'alphabétisation et de formation professionnelle Agricole continue, basée sur l'évolution démographique dans les 25 prochaines années, sera évaluée tous les 10 ans ; la première évaluation intervenant en 2015. Ceci permettra de corriger les faiblesses et de prévoir de façon concise les actions futures.

Avant cette évaluation, des activités de suivi de la mise en œuvre seront effectuées ; il s'agit des missions de suivi sur le terrain, de l'élaboration des rapports techniques d'activités, des rencontres au niveau national, régional, local et communal.

L'évaluation se fera d'abord de façon interne afin de s'assurer de l'efficacité des réalisations et de façon externe en vue de s'assurer de l'impact des programmes et actions de formation mis en œuvre.

V. Cadre institutionnel et organisationnel

5.1. Niveau central

Organes de coordination et de gestion

La coordination de la politique d'enseignement agricole, d'alphabétisation et de la formation professionnelle agricole continue se fera dans le cadre de la Loi d'orientation agricole qui dispose en son article 99 - chapitre V, que la coordination et la mise en oeuvre de la politique sont confiées à un Conseil National de l'Enseignement Agricole et de la Formation Professionnelle Agricole, comprenant les représentants des ministres chargés de l'éducation, de la formation professionnelle, de l'agriculture, de l'élevage et de la pêche, de l'environnement et de l'assainissement, du Commissariat à la Sécurité, Alimentaire et du secteur Agricole ainsi que les représentants de la profession Agricole.

Pour cela, la décision N°0370/MDRE-SG du 11 juillet 2002 portant création du comité de suivi de mise en oeuvre de la politique agricole de formation, sera révisé en vue de prendre en charge les structures issues des récentes restructurations intervenues dans les départements chargés du développement rural et de l'éducation nationale.

Le Conseil National de l'Enseignement Agricole, d'alphabétisation et de Formation Professionnelle Agricole continue aura pour mission le suivi de la stratégie de mise en oeuvre de la politique et la programmation des orientations futures. Il sera placé sous la tutelle du Ministère de l'Agriculture.

Organes et structures d'exécution

Un secrétariat technique sera mis en place avec pour missions l'organisation et le suivi de la mise en oeuvre des programmes et actions de formation agricole. Spécifiquement, le secrétariat technique aura pour tâches l'élaboration des cahiers de charges de la formation, la mise en place des réseaux de formation agricole en rapport avec les structures régionales impliquées dans la formation agricole, l'élaboration des outils et mécanismes de suivi - évaluation des activités de formation.

Le secrétariat technique de la formation agricole et rurale sera placé sous la tutelle du département chargé de l'Agriculture. Il sera doté de ressources humaines comprenant des chargés de l'ingénierie de formation, l'ingénierie des dispositifs de formation, de la mise en place et l'animation des réseaux de formation, du suivi - évaluation, et du personnel d'appui.

5.2. Niveau régional

Un dispositif permanent et déconcentré de mise en oeuvre et de suivi de la formation agricole sera mis en place au niveau régional, local et communal. Ce dispositif inclura l'ensemble des acteurs de la formation agricole et sera animé, à l'instar du secrétariat technique, par un personnel composé d'un chargé des questions d'ingénierie de formation, d'un chargé des dispositifs de formation, d'un chargé de la mise en place et de l'animation des réseaux de formation et d'un chargé du suivi /évaluation.

Plan d'action triennal

1. Re fondation des dispositifs de formation agricole

Axes d'intervention	Mesures	Résultats attendus	Activités	Indicateurs	Structures impliquées	Coûts	Période		
							an 1	an 2	an 3
1 Réorganiser les dispositifs de l'enseignement agricole diplômant	1. Appui aux dispositifs de l'enseignement secondaire	Les dispositifs d'enseignement et de formation agricole sont organisés et fonctionnels	Organiser les écoles et centres de formation (agriculture, élevage, eaux et forêts, pêche, aquaculture etc.)	Cadre de concertation et d'échange fonctionnel	Départements de l'Agriculture, l'Élevage et Pêche, l'Environnement	200	80	80	40
	2. Mise en place et maintien au niveau national de l'enseignement agricole supérieur et des écoles spécialisées		Rénover les infrastructures d'accueil et de formation	Nombre de locaux rénovés et équipés	Départements de l'Agriculture, l'Élevage et Pêche, l'Environnement	200	50	75	75
			Mettre en place les ressources humaines capables de conduire le processus de rénovation des dispositifs de formation	Nombre de personnel formateur et de personnel d'appui recruté et mis en place dans les établissements de formation	Départements de l'Agriculture, l'Élevage et Pêche, l'Environnement, Enseignement de base, enseignement secondaire, Enseignement supérieur	100	50	25	25
	3. Développement de l'enseignement des Nouvelles Technologies de l'Information et de la Communication,		Introduire et/ou renforcer l'utilisation des TIC dans les programmes de formation	Nombre de modules de TIC	Organismes spécialisés en information	5	2	3	0
4. Prise en compte des savoir-faire locaux (paysans) dans les programmes de formation agricole et rurale.		Organiser des sorties pédagogiques dans les exploitations agricoles	Nombre de sorties effectuées	Services techniques d'appui conseil, ONG	40	20	10	10	

Axes d'intervention	Mesures	Résultats attendus	Activités	Indicateurs	Structures impliquées	Coûts	Période		
							an 1	an 2	an 3
2. Créer de centres régionaux de formation agricole et rurale	5. Création de centres régionaux au niveau de chacune des régions et du district de Bamako..	Cinq (5) centres régionaux, locaux, communaux sont créés et fonctionnels	Elaborer les textes législatifs et réglementaires de la création de centres régionaux de formation	Textes élaborés, validés	Départements de l'Agriculture, l'Élevage et Pêche, l'Environnement, Enseignement de base, enseignement secondaire CT	10	10	0	0
			Créer, organiser des centres régionaux de formation	Nombre de centres créés par an	Départements de l'Agriculture, l'Élevage et Pêche, l'Environnement, Enseignement de base, enseignement secondaire	100	60	40	0
3. Mettre en place des réseaux de formation agricole et rurale	6. Création des réseaux de formation agricole et rurale au niveau régional et national	un (1) réseau national et des réseaux régionaux, locaux, communaux sont mis en place	élaborer les textes de création et de fonctionnement de réseau de formation agricole et rurale	Nombre de textes élaborés	Le secrétariat technique de la formation agricole	6	6	0	0
			Créer et animer des réseaux de formation agricole et rurale	Nombre de réseaux créés par an	Secrétariat technique	80	40	40	0
Sous Total 1						741	318	273	150

NB : Les coûts sont en Million FCFA

2. Formation des acteurs

Axes d'intervention	Mesures	Résultats attendus	Activités	Indicateurs	Structures impliquées	Coûts	Période		
							an 1	an 2	an 3
1. Développer de programmes d'enseignement agricole diplômant	1. Renforcement de l'enseignement technique agricole	Les programmes d'enseignement technique tiennent compte des évolutions de production et de d'accès au marché	Réviser les cursus des formations agricoles et rurales des établissements et structures de formation secondaire	Nombre d'ateliers de révision tenus	Départements de l'Agriculture, l'Élevage et Pêche, l'Environnement, Enseignement de base, enseignement secondaire	60	30	30	0
	2. Renforcement de la formation agricole de niveau supérieur		Réviser les cursus des formations agricoles et rurales (établissements, structures de formation agricole supérieure)	Nombre d'ateliers de révision tenus	Départements de l'Agriculture, l'Élevage et Pêche, l'Environnement, Enseignement de base, enseignement secondaire, Enseignement supérieur	25	0	25	0
	3. Renforcement de capacités du personnel enseignant des établissements de formation agricole	Les établissements de formation sont dotés de personnel capable d'amélioration de l'enseignement	Former les formateurs et enseignants	Nombre de formateurs formés	Département chargé de la l'Agriculture, la formation professionnelle, la Promotion de la femme de l'Enfant et de la famille, Enseignement de base, enseignement secondaire, Enseignement supérieur, MEP	500	150	200	150
	4. Formation des spécialistes en mécanisation agricole	Le secteur agricole est doté de spécialistes en mécanisation agricole	Élaborer et mettre en œuvre des programmes de mécanisation dans les établissements de formation agricole	Nombre de personnes formées	Département chargé de la l'Agriculture, de la formation professionnelle	40	20	10	10

Axes d'intervention	Mesures	Résultats attendus	Activités	Indicateurs	Structures impliquées	Coûts	Période		
							an 1	an 2	an 3
2. Développer les programmes de formation agricole continue	5. Mise en œuvre de programmes de formation des cadres de développement et des enseignants des établissements de formation agricole	Les établissements d'enseignement et de formation agricole et le secteur agricole sont dotés de ressources humaines compétentes	Élaborer et mettre en œuvre des programmes de recyclage et de perfectionnement	Nombre de formateurs (des enseignants, des formateurs et des agents de base) formés	Départements de l'Agriculture, l'Élevage et Pêche, l'Environnement, enseignement de base, enseignement secondaire, enseignement supérieur	150	50	50	50
	6. Mise en œuvre des programmes de formation professionnelle de masse des producteurs	Un maximum d'exploitants agricoles est touché par la formation agricole	Former les producteurs ruraux en tenant compte des réalités agro climatiques du pays	Nombre de producteurs formés	Services techniques locaux et régionaux	90	30	30	30
			Orienter la formation professionnelle des apprenants des CED vers le secteur rural	Nombre de CED touchés	Département chargé de l'Agriculture, services techniques et structures chargées de l'emploi CT	50	25	20	5
			Organiser des sessions de perfectionnement en mécanisation agricole et en génie rural	Nombre de sessions tenues	Établissements de formation agricole	150	50	50	50
	7. Initiation des producteurs ruraux aux Nouvelles Technologies de l'Information et de la Communication (NTIC)	Les exploitants agricoles sont capables d'utiliser les NTIC	Former les producteurs ruraux à l'utilisation des NTIC dans les activités de production rurale	Nombre de producteurs ruraux formés	Département chargé de la formation professionnelle, structures privées spécialisées en informatique et TIC	25	10	10	5
8. Renforcement des capacités acteurs en entrepreneuriat agricole et rural		Créer un cadre facilitant la mobilisation des ressources humaines locales susceptibles de contribuer à l'action éducative	1 cadre opérationnel	Département chargé de la Formation professionnelle et de l'Emploi, MEP, CT	15	5	5	5	

Axes d'intervention	Mesures	Résultats attendus	Activités	Indicateurs	Structures impliquées	Coûts	Période		
							an 1	an 2	an 3
	9. Renforcement des capacités d'intervention des Maisons familiales Rurales.	L'apport des MFR est appréciable dans le développement des exploitations agricoles	Appuyer les Maisons Familiales rurales sur le plan technique et organisationnel	Nombre de MFR touchées	Le dispositif permanent régional	150	50	50	50
3. Alphabétiser les producteurs et les productrices	10. Développement des programmes d'alphabétisation des exploitations agricoles	Les exploitants agricoles sont alphabétisés	Alphabétiser les producteurs ruraux à travers des sessions spécifiques et des sessions continues	Nombre de sessions tenues	Département chargé de l'alphabétisation des adultes, ONG CT	300	150	100	50
Sous Total 2						1555	570	580	405

NB : Les coûts sont en Million FCFA

3. Gestion de la formation agricole

Axes d'intervention	Mesures	Résultats attendus	Activités	Indicateurs	Structures impliquées	Coûts	Période		
							an 1	an 2	an 3
1. Mettre en place au niveau national, régional, local, communal les organes de gestion de la formation	1. Création du conseil National de l'enseignement et de la formation professionnelle agricole	la coordination et la mise en oeuvre de la politique de formation sont assurées	Élaborer les textes de création et de fonctionnement du conseil national	Nombres de textes créés	Départements de l'Agriculture, l'Élevage et Pêche, l'Environnement, Enseignement de base, enseignement secondaire, Enseignement supérieur	10	10	0	0
			Mettre en place le conseil national et le doter des moyens de fonctionnement	Conseil national fonctionnel	Départements de l'Agriculture, l'Élevage et Pêche, l'Environnement, l'enseignement de base, l'enseignement secondaire et supérieur	20	20	0	0
	2. Mise en place du Secrétariat Technique de l'Enseignement et de la Formation professionnelle agricoles	La mise en oeuvre de la politique de formation est assurée	Élaborer les textes de création et de fonctionnement du Secrétariat technique de la formation agricole	Textes élaborés et validés	Département chargé de l'agriculture	1	1	0	0
			Mettre en place le Secrétariat technique de la formation agricole et le doter des moyens de fonctionnement	Secrétariat technique fonctionnel	Département chargé de l'Agriculture	90	50	20	20
3. Mise en place du dispositif permanent au niveau régional	Le dispositif régionalisé est opérationnel	Créer le dispositif permanent dans chacune des régions et du district de Bamako	Dispositif fonctionnel	Secrétariat de la formation agricole, CT	40	20	10	10	

Axes d'intervention	Mesures	Résultats attendus	Activités	Indicateurs	Structures impliquées	Coûts	Période		
							an 1	an 2	an 3
2. Créer un cadre de concertation entre l'enseignement, la recherche, le conseil agricole et autres prestataires	3. Mise en place des commissions spécialisées de planification de l'enseignement agricole, de l'alphabétisation et de la formation professionnelle	La planification des programmes d'enseignement, d'alphabétisation et de formation professionnelle est assurée au niveau national, régional, local et communal	Élaborer les textes législatifs et réglementaires de création de dispositif d'analyse des demandes, besoins et offres de formation agricole	Nombre de textes élaborés et validés en comité de pilotage	Secrétariat de la formation agricole - Centre Formation des CT	2	2	0	0
			Créer des commissions d'analyse des demandes, besoins et offres de formation agricole	Nombre de commissions fonctionnelles	Départements chargés de l'Agriculture, de la Formation professionnelle, de l'Élevage et de la Pêche, de l'Environnement, Enseignement de base, enseignement secondaire, Enseignement supérieur	40	20	10	10
	4. Renforcement de la collaboration entre la recherche, l'enseignement et le conseil agricole	Les relations synergiques sont établies entre la recherche, l'enseignement et le conseil agricole	Mettre en place un cadre législatif et réglementaire favorisant les accords inter universitaires	Cadre fonctionnel	Départements chargés de l'agriculture, de la recherche agricole, de l'Élevage et de la Pêche, de l'Environnement CFCT	15	5	5	5
5. Gestion des établissements de formation agricole et rurale	Les organes de gestion fonctionnels sont mis en place dans chaque établissement de formation agricole	.Mettre en place le conseil d'administration, le conseil de perfectionnement, etc. dans les établissements de formation agricole	Nombre d'établissements touchés	Secrétariat technique de la formation agricole et rurale CT	50	25	20	5	

Axes d'intervention	Mesures	Résultats attendus	Activités	Indicateurs	Structures impliquées	Coûts	Période		
							an 1	an 2	an 3
3. Mettre en place un processus de suivi des carrières des cadres, formateurs et enseignants	6. Mise en place d'une filière de développement des ressources humaines (cadres, formateurs, enseignants) du secteur rural	La motivation et la promotion au mérite des ressources humaines du secteur agricole sont assurées	Définir les cadres réglementaires de motivation et de rémunération	Un cadre de référence fonctionnel	Départements chargés de l'agriculture, de la recherche agricole, de l'Élevage et de la Pêche, de l'Environnement	1	1	0	0
			Mettre en place un processus de promotion des cadres et agents	Processus mis en oeuvre	Département chargé de la Formation professionnelle	10	5	5	0
Sous Total 3						279	159	70	50

NB : Les coûts sont en Million FCFA

4. Financement de la formation agricole

Axes d'intervention	Mesures	Résultats attendus	Activités	Indicateurs	Structures impliquées	Coûts	Période		
							an 1	an 2	an 3
1. Mobiliser les ressources financières pour un financement pérenne de la formation agricole	1. Mise en place des mécanismes de mobilisation des ressources financières	Le financement pérenne de la formation agricole est assuré	Développer des programmes de mobilisation des ressources	Outils de mobilisation des ressources exploitables	Départements chargés de l'Agriculture, de l'Élevage ^A , de la Pêche, Environnement, de la Formation professionnelle	10	5	5	0
	2. Incitation des bénéficiaires à contribuer au financement de la formation	Les bénéficiaires des actions de formation sont capables de contribuer au financement des programmes d'enseignement, de formation agricole et d'alphabétisation	Organiser des réunions d'information et de communication en direction des bénéficiaires	Nombre de sessions d'informations	Départements chargés de l'Agriculture, de l'Élevage, de la Pêche, Environnement, de la Formation professionnelle	70	30	20	20
	3. Développement des activités génératrices de revenus au sein des structures de formation	Les structures et établissements de formation génèrent en leur sein des reus	Identifier les activités génératrices de revenus pour les établissements et structures de formation agricole	Nombre d'activités identifiées	Établissements et structures de formation agricole	80	20	40	20
Conduire des activités génératrices des revenus au sein des structures de formation				Nombre d'activités mises en oeuvre	Établissements et structures de formation agricole	150	50	50	50

Axes d'intervention	Mesures	Résultats attendus	Activités	Indicateurs	Structures impliquées	Coûts	Période		
							an 1	an 2	an 3
	4. Répartition du budget de l'éducation entre les différents ordres et types d'enseignement	Le budget de l'éducation est réparti de façon équitable	Organiser au niveau central une réunion annuelle de répartition du budget de l'éducation entre les différents ordres et types d'enseignement	Réunion tenue	Départements chargés de l'Éducation nationale, de l'environnement, de la formation professionnelle, des Finances CT	15	5	5	5
	5. Développement du partenariat dans le financement de la formation agricole et rurale	Les différents acteurs de la formation connaissent les mécanismes de financement	Organiser des rencontres entre partenaires autour du financement des actions de formation agricole	Nombre de rencontres tenues	Département chargé de l'Agriculture MATCL	35	15	15	5
2. Mettre en place des mécanismes de gestion des fonds alloués.	6. Mise en place des organes de gestion du budget de la formation agricole	La gestion du budget alloué à l'enseignement, formation professionnelle continue et à l'alphabétisation, est assurée	Mettre en place les organes et outils de gestion au niveau national et régional	Nombre d'organes fonctionnels	Départements chargés de l'Agriculture, des Finances	15	5	5	5
	7. Mise en place des mécanismes et outils de suivi/d'évaluation du financement de la formation agricole et rurale	Le suivi et l'évaluation des actions d'enseignement, de formation professionnelle continue et à l'alphabétisation, est assuré	Mettre en place les outils de gestion durable des fonds de la formation agricole à travers un atelier national	Nombre d'outils élaborés et exploitables	Départements chargés de l'Agriculture, des Finances, de l'Élevage et de la Pêche, de l'Environnement, Enseignement de base, enseignement secondaire, Enseignement supérieur CT	50	25	15	10
Sous Total 4						425	155	155	115
Total (1+2+3+4)						3000	1202=	1078	720

NB : Les coûts sont en Million FCFA